

Il est désormais bien établi que les changements climatiques ont de profonds effets négatifs sur la pleine jouissance des droits de l'homme. Les nouveaux risques sanitaires, les migrations de masse, des approvisionnements alimentaires et en eau menacés, la disparition des moyens d'existence et des cultures, le réchauffement climatique met en péril un large éventail de droits humains protégés au plan international.

Inspirant du procès intenté en 2001 par les Inuits contre les États-Unis et par la déclaration de 2009 sur les petits États insulaires, en 2009, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a récemment adopté deux résolutions selon lesquelles les changements climatiques constituent une menace immédiate et de grande ampleur sur les populations et les communautés de par le monde et ont des répercussions sur la jouissance effective des droits de l'homme.